



Fenetre cassé par les pompiers suite a appel injustifié voisine

Par **gwen**, le 17/11/2011 à 15:12

Bonjour,

hier en rentrant chez moi j'ai pu constater que ma vitre de cuisine était cassé, une voisine ma dit que ma voisine du dessous à cru entendre des bruit de bebe qui pleur chez moi (je n'ai pas d'enfant et elle le ait bien) elle a donc appeler la police qui a contacter les pompiers qui ont cassé ma vitre de cuisine, on pénétrer chez moi et bien sur n'ont pas trouvé de bébé! cependant mon n'assurance me demande une franchise de 100 euros pour changer la vitre et la fenetre qui a été abimé par les pompiers. je souhaiterai savoir si je peut obliger ma voisine a payer la franchise selon l'art 1382 du Code Civil?

cordialement